

israélien, le commandant des Nations Unies a annoncé que la Force assumait la responsabilité des affaires civiles dans Gaza, conformément aux directives du secrétaire général portant que l'autorité civile et militaire serait transmise "d'abord exclusivement à la Force d'urgence des Nations Unies". Cependant, le 11 mars, on a annoncé au Caire qu'un gouverneur administratif, le général Hassan Abdel Latif, avait été chargé de l'administration de la bande de Gaza. Le 14 mars, le gouverneur est arrivé à Gaza. C'est ainsi qu'il est devenu nécessaire d'assurer l'établissement de rapports satisfaisants entre l'administration égyptienne et la Force d'urgence des Nations Unies.

Pendant ce temps, le dégagement du canal de Suez avait été effectué plus rapidement que l'avait prévu le général Wheeler. Avant la mi-mars, le canal était prêt à accueillir les petits navires et on s'attendait que, vers la mi-avril, les derniers obstacles matériels à la reprise d'une circulation normale auraient été supprimés. Aucun programme financier général n'avait été arrêté en vue du dégagement du canal. Plusieurs pays avaient prêté des fonds (y compris le Canada qui avait prêté un million de dollars); la Banque internationale de reconstruction et de mise en valeur avait convenu d'agir à titre d'agent financier des Nations Unies pour recevoir, conserver et remettre les sommes prêtées par les gouvernements. Cependant, il était convenu que ces prêts n'étaient que provisoires et qu'ils devaient être remboursés aussitôt qu'un programme général financier aurait été mis sur pied.

Les travaux de renflouement allaient donc bon train et on disposait de fonds pour les besoins liquides immédiats. Cependant, les problèmes laissés en suspens l'automne précédent n'étaient pas encore résolus. Un de ces problèmes consistait à déterminer si les navires israéliens seraient autorisés à naviguer sur le canal lorsqu'il serait ouvert à la navigation. L'autre problème consistait, en réalité, en une série de questions découlant de la nationalisation et des propositions qui lui ont fait suite. Le point le plus important qui surgissait immédiatement consistait à déterminer à quelle autorité le péage serait versé. Par l'entremise du secrétaire général, quatre des principaux usagers du canal, la France, la Norvège, le Royaume-Uni et les États-Unis, ont fait parvenir au Gouvernement de l'Égypte, en février, des propositions écrites portant sur ce point et sur d'autres considérations relatives à des arrangements provisoires touchant l'exploitation du canal, arrangements aux termes desquels la navigation pourrait être reprise. Le point principal de ces propositions était que le péage devrait être perçu soit par la Banque internationale soit par les Nations Unies, la moitié des droits devant être remise immédiatement à l'Égypte pour couvrir les frais d'exploitation du canal et l'autre moitié étant conservée en attendant que sa répartition soit déterminée sous le régime d'une entente définitive concernant Suez. Au moment où l'Assemblée générale s'est ajournée, on n'avait pas encore reçu de réponse.